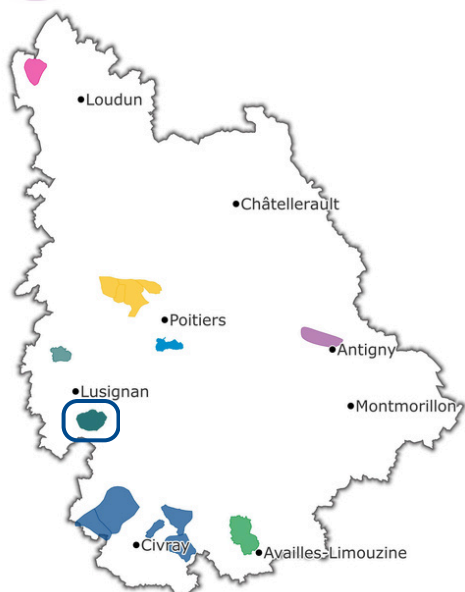


Année 2025

Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

Les captages de Choué-Brossac faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de La Jallière et de Choué-Brossac** actuellement défini pour la période 2024-2026. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2027-2029.

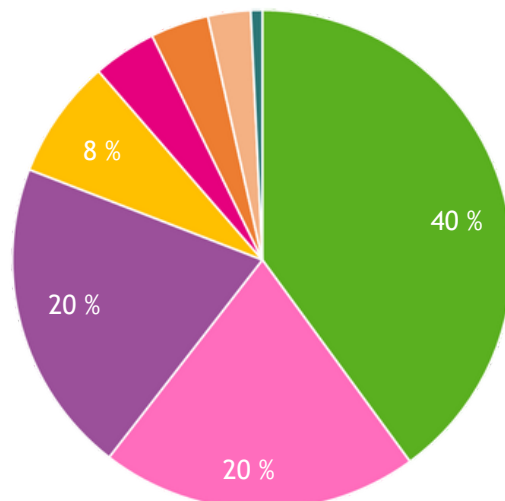
L'AAC* de Choué-Brossac



- 2 200 ha
- 1 400 ha de Surface Agricole Utile
- 28 exploitations agricoles
- Polyculture élevage
- Captages prioritaires SDAGE 2022-2027
- Jurassique moyen ouest
- Localisation du captage : Celle L'Evescault

Occupation des sols (RPG 2025)

- Céréales : 40 %
- Prairies temporaires : 20 %
- Oléagineux : 20 % (colza, tournesol)
- Maïs : 8 %
- Prairies permanentes : 4 %
- Protéagineux : 4 % (lupin, féverole, pois)
- Fourrage : 3 % (luzerne, mélange de légumineuses)
- Jachères : 1 %



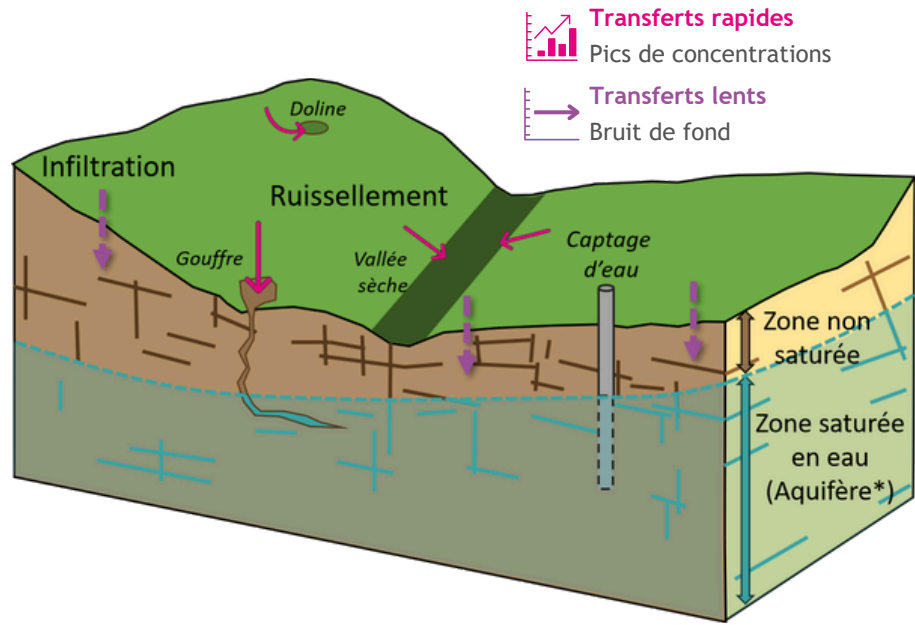


Fonctionnement hydrogéologique

Les forages de Choué-Brossac captent dans les **calcaires du Jurassique moyen**.

Des **transferts rapides** vers la nappe souterraine se produisent au niveau d'un **gouffre, de dolines et des vallées sèches** répertoriés dans l'AAC de Choué-Brossac. Ils témoignent du caractère **fissuré et karstique** de l'aquifère*.

Des **transferts lents** vers la nappe souterraine se font via **l'infiltration** sur l'ensemble de l'aire d'alimentation. Le temps de transfert varie selon l'épaisseur de la zone non saturée et de sa nature.



Aquifère* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

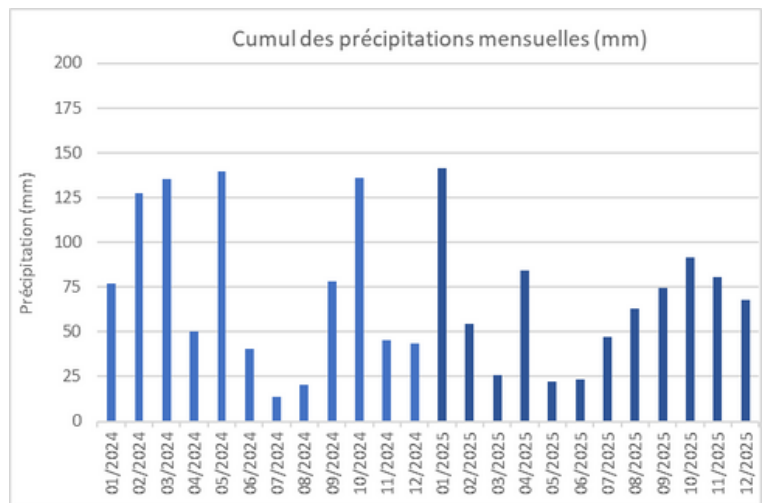
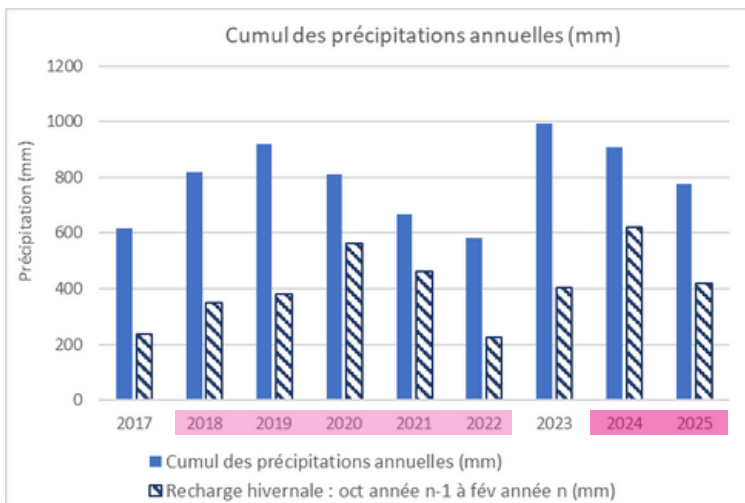


Conditions météorologiques

L'année 2025 présente un **cumul de précipitations proche des normales** à la station météo de Benassay, sans épisode pluvieux exceptionnel marqué. Le mois de mai a été le plus pluvieux avec 140 mm. La recharge hivernale 2025 (oct. 2024 à fév. 2025) apparaît modérée, inférieure à celle observée en 2024, traduisant des conditions d'infiltration moins favorables malgré des pluies régulières en période hivernale.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 776 mm de cumul de précipitations annuel,
- 420 mm de recharge hivernale (octobre 2024 à février 2025).



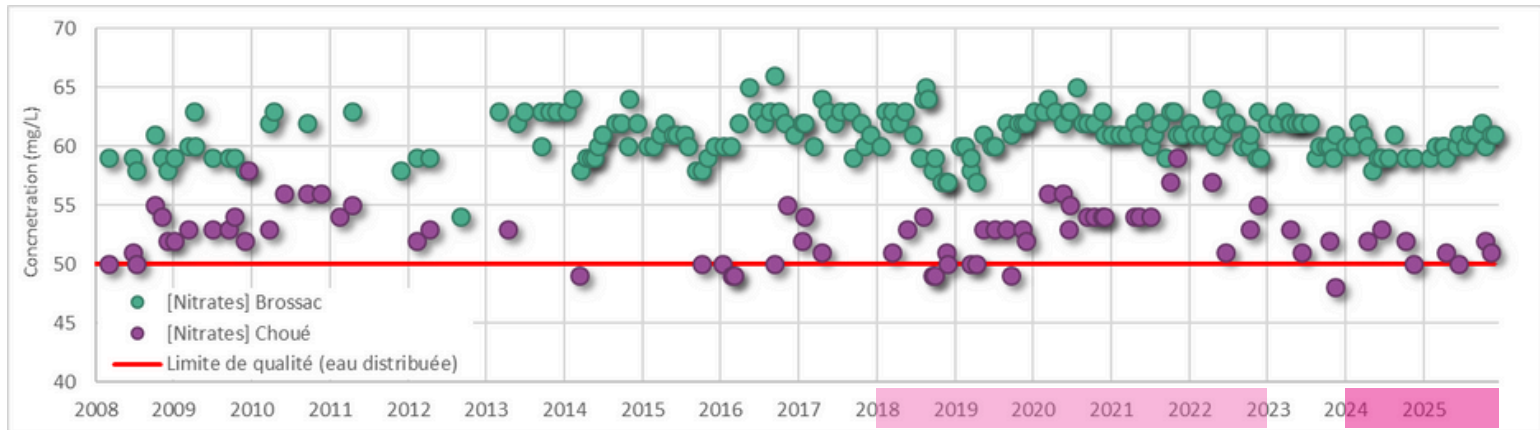
Station météo France de Benassay



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **Eaux Brutes** des captages de Choué-Brossac. Le captage de Choué n'est plus en service depuis les années 1990. **Les eaux du captage de Brossac sont diluées** avec une eau de meilleure qualité. En conséquence, les eaux distribuées à la population respectent les normes de qualité.

Plus de **8 500 habitants** sont alimentés par ces ressources pour une production moyenne annuelle de plus de **308 000 m³**.

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation
(arrêté du 30 décembre 2022) :
Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine:
• 50 mg/L

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat 2018-2022 :

Choué : MOY < 43 mg/L
MAX < 53 mg/L

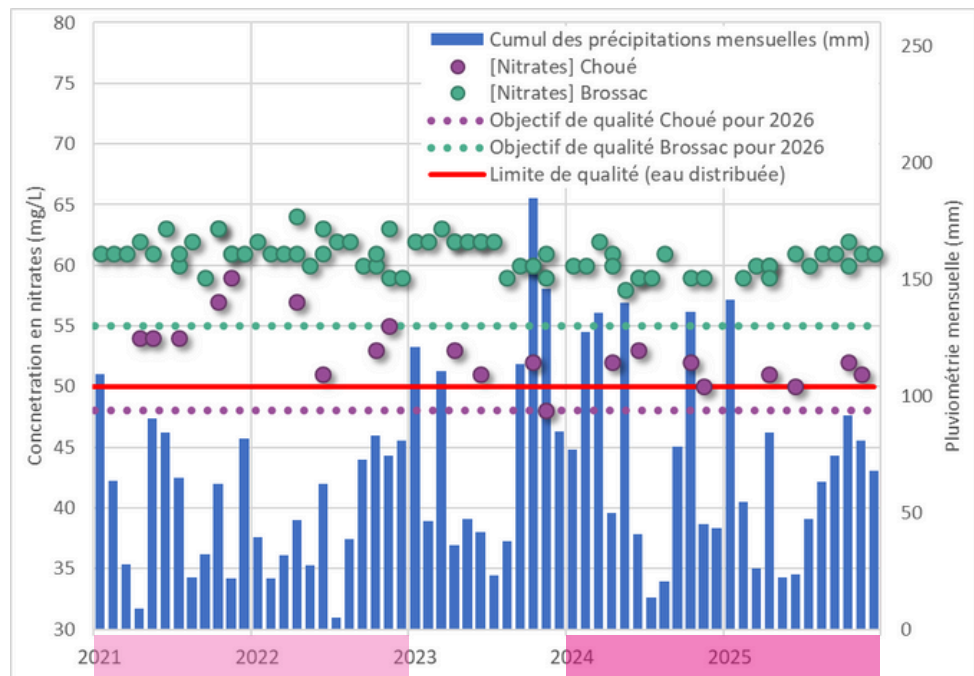
Brossac : MOY < 55 mg/L
MAX < 60 mg/L

Objectif non atteint

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le nouveau contrat 2024-2026 :

Choué : MOY < 48 mg/L
MAX < 52 mg/L

Brossac : MOY < 55 mg/L
MAX < 58 mg/L



	[Choué] Max	[Brossac] Max	[Choué] Moy	[Brossac] Moy	[Choué] Min	[Brossac] Min	Nb d'analyses Choué	Nb d'analyses Brossac	Fréquence de dépassements Choué	Fréquence de dépassements Brossac
2019	53	62	51,6	60,3	49	57	7	13	88%	100%
2020	56	65	54,5	62,8	53	61	8	13	100%	100%
2021	59	63	55,6	61,3	54	59	5	15	100%	100%
2022	57	64	54,0	61,2	51	59	4	16	100%	100%
2023	53	63	51,0	61,2	48	59	3	15	75%	100%
2024	53	62	51,8	59,8	50	58	4	12	100%	100%
2025	52	62	51,0	60,4	50	59	4	14	100%	100%

En 2025, la teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes des captages de Choué-Brossac est **supérieure à la limite de qualité de 50 mg/L**. A noter une dégradation nettement plus importante des eaux brutes du captage de Brossac.

Durant les quatre dernières années, les teneurs en nitrates sont **stables** au captage de Brossac et semblent même **légèrement diminuer** au captage de Choué.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine:

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans les eaux brutes des captages de Choué-Brossac **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L.**

À noter la présence depuis 2023 d'un métabolite non pertinent dans les eaux brutes des captages, le chlorothalonil R471811. La présence de cette molécule depuis 2023 s'explique par la recherche cette année là de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le chlorothalonil.



Concentration maximale en 2025 par molécule

En 2025, seul le chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum de 1,1 µg/L en octobre au captage de Brossac.

Le chlorothalonil SA, un métabolite pertinent du fongicide, est détecté à des concentrations faibles uniquement dans les eaux brutes du captage de Brossac avec un maximum à 0,046 µg/L en octobre.



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides.

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent.

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023.**



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le précédent contrat 2018-2022 :

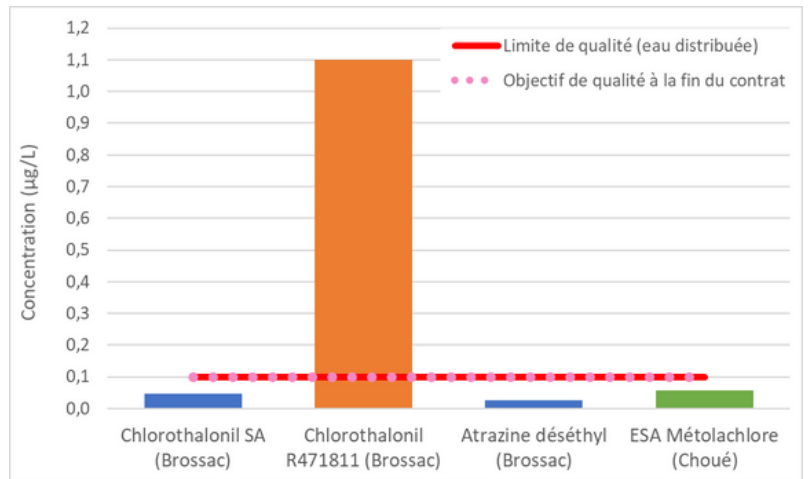
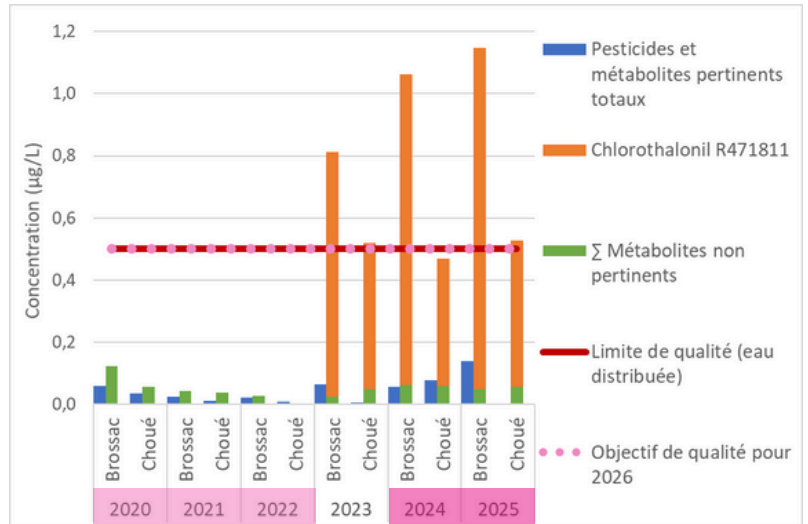
- Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Objectif atteint

Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le nouveau contrat 2024-2026 :

- [Matière active] < 0,1 µg/L
- [Métabolite pertinent et non pertinent] < 0,1 µg/L
- [Somme des matières actives et des métabolites] < 0,5 µg/L



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes des captages de Choué-Brossac

Année 2025



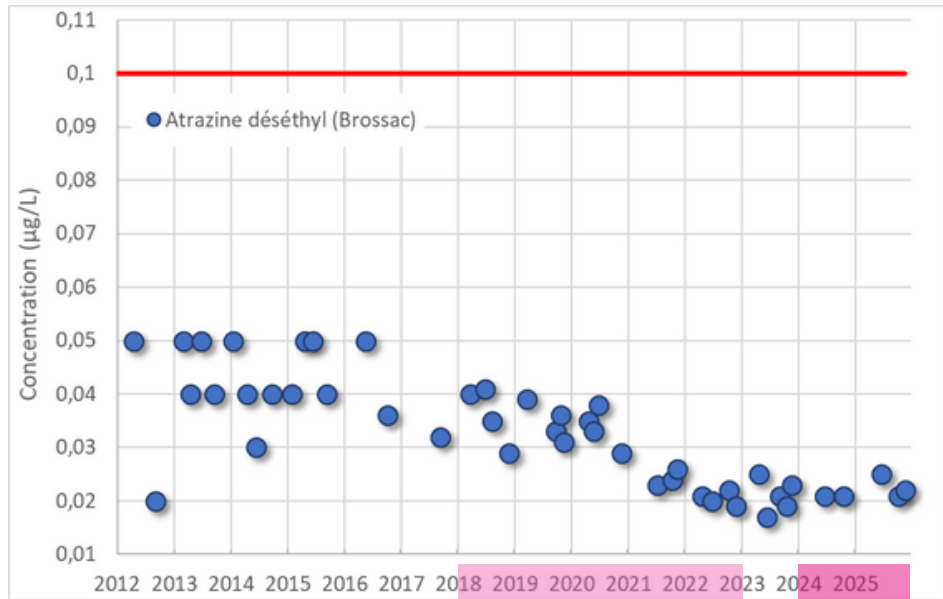
Evolution dans le temps de la concentration en Atrazine déséthyl dans les eaux brutes

L'atrazine est un herbicide interdit depuis 2003 qui était utilisé sur le maïs.

Ses métabolites sont encore retrouvés dans les nappes souterraines, 20 ans après l'interdiction de la molécule mère.

Le métabolite atrazine déséthyl est retrouvé dans les eaux brutes du captage de Brossac. Sa teneur diminue lentement.

Cette molécule est un indicateur du temps qu'une contamination peut mettre à disparaître de la ressource en eau.



En 2025, 229 molécules ont été recherchées, 5 d'entre elles ont été détectées au moins une fois.

1 molécule a été analysée au dessus de **0,1 µg/L (limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents)**.

● Pesticides et métabolites pertinents

● Métabolites non pertinents

● Métabolite non pertinent recherché en 2023

Année 2025

	[] Max		Nb d'analyses		Fréquence de détection		Fréquence de dépassement	
	Brossac	Choué	Brossac	Choué	Brossac	Choué	Brossac	Choué
Chlorothalonil R471811	1,100	0,470	5	4	100%	100%	100%	100%
ESA Métolachlore	0,048	0,058	5	4	40%	50%	0%	0%
Chlorothalonil SA	0,046	<0,03	5	4	100%	0%	0%	0%
Atrazine déséthyl	0,025	<0,02	5	4	60%	0%	0%	0%
Chloridazone méthyl desphényl	0,071	<0,02	1	0	100%	0%	0%	0%

Focus sur les molécules quantifiées en 2025

	Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux	
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréchage	
	Chlorothalonil SA	Métabolite pertinent d'un fongicide			
	ESA Métolachlore*	Métabolite non pertinent d'un herbicide	Métolachlore interdit depuis 2003 S-Métolachlore interdit en 2024	Maïs, tournesol, betterave, sorgho, soja, millet-moha, haricot	Mercantor Gold, Elina, Dual Gold Safeneur, Aliseo Gold Safeneur, Camix, Calibra, Deluge 960 EC, S-Metolastar, Amplitec C
	Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide	Interdit depuis 2003	Maïs	
	Chloridazone méthyl desphényl	Métabolite pertinent d'un herbicide	Interdit depuis 2020	Betteraves	


Métolachlore* : les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore et S-Métolachlore



Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"


 06 37 51 85 08

 c-pelissier@eauxdevienne.fr

Pour des informations sur les actions du contrat de La Jallière et Choué-Brossac, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET


Responsable du service Ressource

 06 74 31 07 97

 a-chauvet@eauxdevienne.fr

Gaoussou DOUCOURE

Chargé de projets agricoles sur les AAC de Preuilly, Choué-Brossac, La Jallière et de la Vallée de l'Auxance

 06 60 50 24 96

 g-doucoure@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources de Choué-Brossac est financé par :

